

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 26 avril 2004 portant création du Diplôme interuniversitaire VERTIGES ET REEDUCATION VESTIBULAIRE modifié par les arrêtés du 22 mai 2006 et du 02 juillet 2012
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 2 janvier 2023 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2022-2023, un jury d'examen pour le Diplôme interuniversitaire VERTIGES ET REEDUCATION VESTIBULAIRE

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur Oliver FAN (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Docteur	Arsène MEKINIAN (MCU-PH)
Docteur	Bernard COHEN (PAC)
Docteur	François SIMON (MCU PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 27 mars 2023

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU